

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1132-25 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE  
COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 11 février 2025, le Règlement numéro 1132-25 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année financière 2025.

Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance au bureau de la greffière-trésorière/directrice générale au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 sans interruption et le vendredi sur rendez-vous seulement.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Sainte-Julienne, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille vingt-cinq (2025).

*(signé)*

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière